

Garantie applicable aux suprastructures Atlantis®



Atlantis® original

Avec Atlantis, Dentsply Sirona propose aux professionnels dentaires des solutions prothétiques sur mesure pour tous les principaux systèmes implantaires¹.

Parmi les solutions numériques proposées par Dentsply Sirona, les suprastructures Atlantis représentent une gamme complète de suprastructures implantaires pour prothèses dentaires fixes et amovibles, pour des résultats fonctionnels et esthétiques optimaux.



Les suprastructures Atlantis sont fabriquées avec les dernières technologies de production mondialement reconnues et supportées par l'expertise des dispositifs industriels et médicaux sur ordinateur. Les procédures de laboratoire dentaire sont largement améliorées grâce à l'application de principes d'ingénierie, permettant la conception et la fabrication de suprastructures implantaires sur mesure et de haute qualité.

Naturellement, la solution des suprastructures implantaires qui permet une grande liberté est également couverte par une garantie complète. Si un fournisseur d'implants n'honore pas sa garantie en raison de l'utilisation des suprastructures Atlantis, Dentsply Sirona remplacera la suprastructure et les implants.

Pour plus d'informations sur les suprastructures Atlantis, veuillez consulter les conditions générales détaillées dans la présente brochure. Pour plus d'informations sur la garantie applicable aux piliers Atlantis, veuillez consulter la brochure sur la garantie des piliers Atlantis. Pour en savoir plus, contactez votre représentant local Dentsply Sirona ou le Service Clients.

1. Consulter la charte de compatibilité sur implants pour les suprastructures Atlantis.

Suprastructures Atlantis® : Dispositif médical sur mesure pour soins dentaires réservé aux professionnels de santé.
Fabricant : DENTSPLY Implants N.V., Research Campus 10, 3500 Hasselt/Belgium. Lisez attentivement les instructions figurant dans la notice avant toute utilisation. Non remboursé par la Sécurité Sociale.

Conditions générales de garantie

Les présentes conditions générales de garantie (« les Conditions générales ») couvrent les suprastructures Atlantis, c'est-à-dire les bridges, les structures hybrides, les barres, les structures 2 en 1, les vis prothétiques et les instruments cliniques (« les Produits »), fabriqués et distribués par Dentsply Sirona ou une des filiales du groupe Dentsply Sirona (« Dentsply Sirona »).

La garantie stipulée dans les présentes Conditions générales s'applique exclusivement aux cliniciens traitants éligibles (les « Cliniciens »), à l'exclusion de toute autre personne ou entité, y compris les patients, laboratoires et autres fournisseurs intermédiaires.

1. PÉRIODE DE GARANTIE

Les produits sont garantis pendant les périodes suivantes, sous réserve des limitations et exceptions mentionnées dans les présentes Conditions générales :

- dix (10) ans à compter de la date d'expédition par Dentsply Sirona pour les produits en titane et en chrome-cobalt.
- trois (3) ans à compter de la date d'expédition par Dentsply Sirona pour les instruments cliniques, à l'exception des instruments à usage unique.

2. ÉTENDUE DE LA GARANTIE

Sous réserve des limitations et exceptions mentionnées dans les présentes Conditions générales, Dentsply Sirona s'engage à appliquer les conditions suivantes :

AVANTAGES LIÉS À LA QUALITÉ

Si le Produit présente des défauts de matériaux ou de fabrication, c'est-à-dire si le Produit n'est pas conforme aux normes de qualité publiées par Dentsply Sirona ou si le Produit ne correspond pas aux caractéristiques communiquées avant la conception dudit Produit via le site de commande en ligne Atlantis WebOrder, Dentsply Sirona s'engage à refabriquer le Produit à sa charge.

AVANTAGES LIÉS À LA CHIRURGIE

Dentsply Sirona reconnaît que les implants sont parfois rejetés après que le Clinicien ait pris l'empreinte. Dentsply Sirona décline toute responsabilité pour un implant rejeté, mais offre les avantages suivants si :

- l'implant est rejeté une fois que le Produit est placé sur l'implant avec une restauration et mis en fonction, le Clinicien doit adresser ses réclamations au sujet de l'implant en premier lieu à la société qui a fourni l'implant rejeté. Toutefois, si le fabricant de l'implant refuse d'honorer sa garantie sur l'implant (exclusivement en raison de l'utilisation des Produits), et si le Clinicien répond aux critères d'« Éligibilité » et respecte la « Procédure de réclamation » ci-dessous, Dentsply Sirona s'engage à rembourser au Clinicien le coût d'achat réel et vérifiable d'un implant de rechange et à refabriquer le Produit, sans frais supplémentaires ;

- l'implant est rejeté avant que le Produit soit placé sur l'implant (sauf si cela est explicitement couvert par la garantie distincte Dentsply Sirona - Conditions générales), Dentsply Sirona ne sera en aucun cas tenu de remplacer l'implant.

Les avantages mentionnés ci-dessus constituent la seule obligation de Dentsply Sirona et le seul recours du Clinicien au sujet des produits et des termes des présentes Conditions Générales.

3. ÉLIGIBILITÉ ET PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour bénéficier des avantages au titre des présentes Conditions générales, le Clinicien doit respecter toutes les conditions suivantes :

- Les réclamations concernant la garantie doivent, pour demeurer valides, être signalées à Dentsply Sirona dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le défaut faisant l'objet de la réclamation a été découvert. La réclamation doit respecter la procédure stipulée dans le présent document. Le Clinicien doit contacter le représentant Dentsply Sirona ou le service clients Dentsply Sirona pour demander un formulaire de réclamation, ainsi que les instructions pour le retour du Produit, et
- Le formulaire de réclamation rempli, documentant la cause du rejet qui a fait l'objet de la réclamation, doit être renvoyé à Dentsply Sirona accompagné du Produit en question dans les délais mentionnés ci-dessus. Tout Produit doit être décontaminé avant d'être renvoyé à Dentsply Sirona ; et
- Les Cliniciens qui soumettent un formulaire de réclamation pour des avantages liés à la chirurgie doivent fournir la documentation du cas et la démonstration que les implants étaient indiqués et qu'il n'existait aucune contre-indication pour ce patient particulier ; et
- Le Clinicien qui dépose une réclamation au titre des présentes Conditions générales doit être à jour de toutes les sommes dues à Dentsply Sirona au moment où le formulaire de réclamation est soumis ; et
- Toutes les procédures utilisant les Produits (et implants) - avant, pendant et après leur mise en place - doivent respecter les protocoles, directives et instructions de Dentsply Sirona et (le cas échéant) d'autres fabricants d'implants, ainsi que les pratiques dentaires généralement acceptées.

Le Clinicien prendra en charge tous les coûts et risques liés au transport. Dentsply Sirona prendra en charge les frais d'expédition de renvoi dans les cas couverts par la garantie conformément aux présentes Conditions générales.

Indépendamment des réclamations sous garantie, toute réclamation doit être déposée le plus rapidement possible pour respecter les impératifs réglementaires.

4. LIMITATIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE

Excepté pour la garantie spécifiée dans les présentes Conditions générales, Dentsply Sirona, ses représentants ou d'autres tiers qui fabriquent ou distribuent les Produits, ne fournissent aucune représentation, garantie, convention ou autre promesse, expresse ou implicite, écrite ou orale, au sujet des Produits, y compris (sans limitation) les garanties implicites de valeur marchande, de durabilité ou d'aptitude à l'emploi. En outre, et dans la limite des lois applicables, Dentsply Sirona décline (en son nom et en celui de ses représentants ou d'autres tiers qui fabriquent ou distribuent les Produits) toute responsabilité concernant des pertes de gains, de revenus ou de bénéfices, le non-respect par le Clinicien des normes généralement acceptées en matière de pratiques dentaires ou tout autre dommage direct ou indirect, accidentel ou consécutif résultant ou découlant de la conception, de la composition, de l'état, de l'utilisation ou des performances des Produits.

5. EXCLUSIONS DE GARANTIE

Dentsply Sirona n'accordera aucun avantage au titre des présentes Conditions générales si :

- le rejet est dû à un traumatisme, un accident, ou tout autre dommage causé par le patient ou un tiers ; ou
- le rejet est dû au fait que l'implant a été posé à un patient présentant des contre-indications reconnues à la réussite de l'intégration de l'implant, y compris mais sans limitation une maladie liée à l'alcoolisme, à un diabète non traité ou à une toxicomanie ; ou
- la défaillance est due à une usure normale ; ou
- les Produits ont été modifiés, meulés, ébarbés ou ont fait l'objet d'autres retouches ; ou

Dentsply Sirona n'endossera aucune responsabilité pour tout implant rejeté (sauf si cela est explicitement couvert par la garantie distincte Dentsply Sirona - Conditions générales).

Pour plus de clarté, les présentes Conditions générales, ainsi que les avantages et recours qui y sont mentionnés, sont exhaustives en ce qui concerne les produits et l'objet des présentes Conditions générales, et excluent tout autre droit, avantage et/ou recours, tel que les frais de laboratoire et de traitement clinique.

6. MODIFICATION OU RÉSILIATION DE LA GARANTIE

Dentsply Sirona se réserve le droit de modifier ou de résilier les présentes Conditions générales à tout moment sans préavis. Ladite modification ou résiliation n'affectera pas les Produits déjà posés au patient, et intégralement payés par le Clinicien à Dentsply Sirona, avant la date d'entrée en vigueur des présentes.

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES ENTRENT EN VIGUEUR LE 1er OCTOBRE 2016.

www.dentsplysirona.com